

## **REUNION DU 18 JUIN 2010**

L'an deux mil dix, le dix huit Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur RELIER, sur convocation du 14 Juin 2010.

**Présents** : Messieurs RELIER, CLER, LEBEAU, PICHOT, MARTIN, BARLY, CHAPLAIN  
Mesdames MURET, THOUMIRE, DOUBLET.

**Avait donné pouvoir à Monsieur RELIER** : Monsieur BOUFFINIER

**Absents Excusés** : Madame BOURGEOIS Messieurs BOUFFINIER, BRASSEUR et BONNARD.

**Absent** : Monsieur SIRE.

**Secrétaire** : Monsieur CLER

Lecture est faite du compte rendu du 25 Mai 2010 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I – ASSISTANCE JURIDIQUE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil des suites de la plainte déposée contre x pour l'intrusion et la tentative d'effraction à la Maison Communale le 12/05/2010, précédée une semaine plus tôt de vol de fuel 300 et 400 litres.

La Gendarmerie ayant retrouvé le ou les contrevenants, la Commune est convoquée par le Tribunal de Grande Instance pour l'audience qui aura lieu le 15 juillet 2010.

Monsieur le Maire propose que la Commune, partie civile, se fasse représenter par un avocat, sachant que l'assurance juridique de la compagnie d'assurance de la Commune ne prend pas ce dossier en charge, compte tenu du faible préjudice.

Le montant des frais de 750 € HT sera inclus dans le préjudice causé à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de confier à Maître AIDAT-ROUAULT, déjà chargée d'un dossier communal, le soin de représenter la Commune.

#### **II – MAISON COMMUNALE**

Le point est fait sur le projet d'acquisition du bâtiment 6, rue de Dreux, approuvée par le Conseil Municipal le 25 mai 2010.

Compte tenu des travaux indispensables sur le pignon est de ce bâtiment, un devis a été demandé à l'Entreprise SORET.

Monsieur le Maire reprendra contact avec les propriétaires dès le montant connu pour établir un constat et revoir les conditions d'achat.

#### **III - VOIRIE RUE DES PICOTS**

Compte tenu des difficultés de mise à niveau des entrées d'habitations sur trottoir,

Compte tenu également de l'esthétique générale de la réalisation de la voirie,

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- la réalisation en enrobé noir (identique à la chaussée) de toutes les entrées de particuliers avec reprofilage pour un meilleur passage des véhicules.

- la reprise des trois entrées non réalisées ou partiellement réalisées dans la première tranche de la rue des Picots en 2009. Le montant des travaux sera porté à 44 500 € environ HTVA soit en très léger dépassement de l'estimation présentée au Conseil Général au titre du FDAIC. Monsieur le Maire propose également que le principe de la réalisation des entrées en même temps que la voirie soit adoptée à l'avenir, grille à réduire à juste proposition la longueur de voirie réalisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés ces différentes mesures.

#### **IV - QUESTION DIVERSES**

##### **1 – Site Internet**

Monsieur RELIER fait part au Conseil d'une modification du site Internet qui permettra la mise à jour directe par la Mairie d'une page « FLASH INFOS » pour les informations urgentes.

##### **2 – Vidéo surveillance**

A la demande de Monsieur RELIER, la Commune d'Anet s'est déplacée pour venir présenter le principe de la mise en place de la Vidéosurveillance.

La Société ADV retenue par la ville d'Anet a également présenté son système et fera un devis pour la protection éventuelle de certains sites de la Commune.

##### **3 – Mise à jour du cadastre numérisé**

Monsieur le Maire rappelle que les mises à jour des données graphiques sont délivrées gratuitement par la DGI. Par contre, les mises à jour des données littérales sont vendues par la DGI pour un montant d'environ 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que la mise à jour doit être faite approuve l'acquisition de ces dossiers.

Monsieur le Maire fera donc la demande officielle à la DGI.

##### **4 – Tonte des bas côtés enherbés en agglomération**

Madame POUSSARD s'est plainte auprès de la Mairie que la tonte des bas côtés en façade d'habitation n'était pas faite de façon égale chez tous les habitants.

Le Conseil Municipal considère :

- Qu'il est souhaitable que les habitants en ayant les moyens participent à cet entretien en particulier à cette époque de l'année.
- Que l'Agent communal et le Responsable technique font leur possible pour maintenir le village et les hameaux en état de propreté.
- Q'aucune discrimination n'est faite mais que les lieux les moins bien entretenus soient évidemment prioritaires.
- Que les personnes ayant des difficultés à entretenir leur façade peuvent s'adresser à la Mairie.

## **TOUR DE TABLE**

**Monsieur RELIER** propose que Monsieur Pattituci soit autorisé à utiliser partie de la chaussée rue des Forges pour la fête de la musique le 19/06/2010.

Le Conseil Municipal étant d'accord, des barrières et panneaux de signalisation et un arrêté du Maire seront fournis à Monsieur Pattituci pour interdiction de circuler sauf riverains dans la rue des Forges de 16 h à 24 h, le samedi 19/06/2010.

**Monsieur RELIER** demande l'avis du Conseil sur l'éventualité de la mise en « circulation interdite sauf riverains » de la rue des Picots.

*Le Conseil pense raisonnable de constater le flux de circulation dès la fin des travaux avant de prendre une décision.*

**Madame THOUMIRE** demande la destination de la construction de Monsieur Patin dans le bas de la rue des Picots.

*Monsieur Relier précise que le permis de construire prévoit deux logements à usage agricole et trois gîtes ruraux, conformément au POS. Il ajoute qu'une lettre a été envoyée à Monsieur Patin au moment du dépôt de permis de construire pour préciser la réglementation relative aux gîtes ruraux.*

**Monsieur CHAPLAIN** signale que le boîtier France Télécom situé rue de la Mairie s'est ou a été ouvert. Il a personnellement remis les choses en place.

**Monsieur CLER** signale qu'il y a un problème de voisinage près du 24 Grande Rue du à la présence de plusieurs chiens.

Fait le point sur l'extension de l'Ecole maternelle.

Il a également réuni la commission animation pour l'organisation du 14 Juillet.

**Madame MURET et Monsieur CLER** assureront la permanence auprès de Monsieur Viel le 19/09/2010 après-midi lors des journées européennes du patrimoine.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.